

OCCITANIE / SERVICES

ANNONCES OFFICIELLES HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

HERAULT : cdelepine@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 39

ANNONCES OFFICIELLES HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

GARD : cdelepine@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 39

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Faisant connaître la mise à disposition au public de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lieuran les Béziers.

Par arrêté n°2021/039 le Maire de Lieuran les Béziers prescrit une mise à disposition au public de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La modification simplifiée a deux objets : la suppression de l'emplacement réservé n°6 et l'ajustement des règles des zones d'habitat.

Le dossier de mise à disposition et le registre à feuillets non mobiles, seront tenus à la disposition du public en mairie de Lieuran les Béziers, auprès de laquelle les informations relatives à l'enquête pourront être demandées, est Monsieur le Maire.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de mise à disposition à la mairie de Lieuran les Béziers dès l'ouverture de la mise à disposition.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h00, à l'exception des jours fériés.

Il est précisé que le dossier de la présente mise à disposition sera dématérialisé et disponible sur le site internet de la commune.

La personne responsable du projet de modification simplifiée du PLU, auprès de laquelle les informations relatives à l'enquête pourront être demandées, est Monsieur le Maire.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de mise à disposition à la mairie de Lieuran les Béziers dès l'ouverture de la mise à disposition.

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la deuxième modification simplifiée du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de la mise à disposition au public, décider s'il y a lieu d'apporter les modifications au projet de modification simplifiée du PLU et en vue de cette approbation.

N° 202100464



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Société d'Équipement de la Région Montpellieraine

Correspondant : Mme Nadège LORENCE, Etoile Richter 45 place Ernest Granier, 34960 Montpellier cedex 02, tél. : 04 67 13 63 67, adresse internet du profil acheteur :

<https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Objet du marché : Travaux de réparation de la conduite EU et des revêtements des rues Braque et Vasarely de la ZAC PORT MARIANNE - Parc Marianne

Type de marché de travaux : exécution

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Valeur technique (60 %)
- Prix des prestations (40 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 17 mars 2021 à 12 h 00

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 1225-réparation conduite EU

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 février 2021

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCS_LID=CSL_2021_wnk9dEOd

N° 202100472

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 13/01/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

AGORA-PLOMBERIE

Siège social : 48 Rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER - **Capital :** 1000 € - **Objet social :** Toutes opérations de plomberie, chauffage, climatisation, installation d'équipements sanitaires - **Président :** M MOUMEN Abdelkarim demeurant 264 Rue Tatius Bat A2 34070 MONTPELLIER élu pour une durée de 3 ans ans.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONTPELLIER.

N°202100143



AVIS D'ATTRIBUTION

HABITAT DU GARD - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
Direction des Finances et de la Commande Publique
92 Bis Avenue Jean Jaurès
BP 47046
30911 Nîmes - Cedex 2

mèl : servicemarches@hdg30.fr

web : <http://www.habitatdugard.fr>

L'avis implique un Accord-Cadre

Objet : Marché de travaux pour la construction de 5 logements individuels à CABRIERES - Résidence 'Les Villas de Bérénice' - Lot 13 : Escalier Bois

Référence acheteur : 2020-4539 et 2020-4520

Nature du marché : Travaux

Autres

Classification CPV :

Principale : 45210000 - Travaux de construction de bâtiments

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% la valeur technique

60% Le prix des prestations

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères

CS 88010

30941 Nîmes - Cedex 09

Tel : 0466273700 - Fax : 0466362786

greffe.ta-nimes@juradm.fr

Attribution du marché

LOT N° 13 - Escalier Bois

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 14/01/21

Marché n° : 2020-4539 ET 20204540

SARL ESCALIER RICHARD, 81 CHEMIN DU LAVOIR, 30360 CRUVIERS LASCOURS

Montant HT : 11 400,00 Euros

Renseignements complémentaires

Le présent marché est un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables Articles L 2122-1 et R 2122-2 du code de la commande publique.

Le montant indiqué correspond à la partie à prix forfaitaire

La partie à prix unitaires n'a pas de montant minimum et un montant maximum de 3000.00[esperluette]euro; HT

Envoi le 19/02/21 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur :

<http://habitat-du-gard.marches-publics.info>

N°202100432

Vie des sociétés

AVIS DE TRANSFORMATION

RSM MEDITERRANEE
SAS au capital de 305 000 €uros
Siège social : 260 Chemin de la Tour de l'Evêque Immeuble Saga
30000 NIMES
399 116 698 R.C.S. NIMES

Aux termes de l'AGE en date du 02/01/2021, il a été décidé de transformer la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

En conséquence de cette transformation, il a été mis fin au mandat de Président de M. Sébastien BEAUGRAND et de Directeur Général de M. Fernand LEAL.

Il a été décidé de nommer en qualité de cogérants de la Société sous sa nouvelle forme :

- M. Fernand LEAL demeurant 116 rue des Vignes - 34970 LATTES

- M. Luc PETITEAU demeurant 250 Cami de las Oliveidas 34270 ST MATHIEU DE TREVIERS

- M. Gilles BOUZERAN demeurant 37 rue de Loun 34430 ST JEAN DE VEDAS,

- M. Thomas COUTELLIER demeurant 1 impasse des Lauriers 34680 ST GEORGES D'ORQUES

- M. Benjamin BERTOMEU demeurant 566 avenue de la Justice de Castelnaud - Résidence les Portes du Belvezet 34090 MONTPELLIER

- M. Sébastien BEAUGRAND demeurant 32 bis avenue du Professeur Grasset - 34090 MONTPELLIER.

- M. Jean-Marc CAPDEVILA demeurant 67 impasse des Genêts 34400 VILLETTELLE,

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NIMES.

N°202100426



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 012 19 R0016, déposée par SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'ARAMON 2 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 4 MWC sur la commune de ARAMON

Par arrêté n° 30-2021-01-12-003 du 12 janvier 2021, le préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, Monsieur Henri LEGRAND, ingénieur divisionnaire des TPE, retraité, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise place Pierre Ramel - 30390 ARAMON, siège de l'enquête, pendant 31 jours, du lundi 22 février au mercredi 24 mars 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 sont mises en place.

Pour se rendre dans les lieux publics, le port du masque sera obligatoire et il conviendra d'apporter son propre stylo. L'ensemble des règles sanitaires afin d'éviter la propagation du virus covid-19 devront être respectées dont notamment la distanciation physique, le lavage des mains à l'entrée de la salle, aération des locaux, désinfection du matériel.

Chacun pourra consulter le dossier. Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- de préférence sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> »

ou, en respectant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 précisées cidessus :

- en mairie, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)

- en mairie, sur support informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)

- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910, chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex), sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04.66.56.45.50.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis en date du 4 juin 2020. Cet avis, ainsi que les réponses écrites produites par SAS Centrale photovoltaïque d'Aramon 2 conformément à l'article L 122-1 du Code de l'Environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions de préférence :

- par courrier postal adressé à la mairie de ARAMON, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - place Pierre Ramel - 30390 ARAMON)

- par courriel, à l'adresse suivante : « enquete-publique-photovoltaïque@aramon.fr »

Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard :

« <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> », et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Ou, en respectant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

- en les consignants sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

• lundi 22 février de 9h00 à 12h00 en mairie

• vendredi 12 mars de 14h00 à 17h00 en mairie

• mercredi 24 mars de 14h00 à 17h00 en mairie

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées.

Ce dernier en adressera copie à la mairie de ARAMON.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de ARAMON et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910, chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard :

« <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Monsieur Anthony ROUBIN

Société EDF renouvelables - Direction développement Sud

Immeuble le Gambetta

11, cours Gambetta - CS 70082

13182 AIX EN PROVENCE cedex 5

tel : 04.42.29.80.04 - port: 07.71.44.01.05

mail : « anthony.roubin@edf-re.fr »

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet du Gard.

La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le préfet,
P/ le préfet du Gard et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
et de la mer du Gard,
André HORTH

N°202100170

**Publications
d'annonces légales
et judiciaires**

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande